



COMMISSION NATIONALE POUR L'ELIMINATION  
DES MINES ANTIPERSONNEL  
PARIS, 4 MAI 2004

## Intervention de

Martin Dahinden, Ambassadeur  
Directeur du Centre International de Démunage Humanitaire –  
Genève

Il y a dix ans, le monde était bouleversé par les rapports émis sur des victimes de mines antipersonnel. Plus que des mots ne pouvaient le faire, les images abominables exprimaient la souffrance humaine. De cette époque, je me rappelle les photos d'êtres humains déchirés comme on ne les montrerait plus aujourd'hui, par respect pour les victimes. Ces images n'étaient pas sans effet. Elles ont secoué l'opinion publique et les responsables politiques. Mais ces images ont également montré que le problème des mines antipersonnel n'était pas tant celui de leur usage militaire classique entre combattants, mais au contraire celui de leur effet sur la population civile – pendant et après les hostilités.

Un certain nombre d'initiatives ont vu le jour pendant cette même période : le développement du droit humanitaire, des programmes de sensibilisation pour les populations affectées, la dépollution des surfaces dangereuses, l'aide aux victimes. Toutes ces démarches étaient largement relatées dans les médias.

C'est seulement rétrospectivement que nous nous rendons compte combien la situation a changé en peu de temps. Nous nous apercevons également que de nombreuses réalisations n'étaient pas issues d'une stratégie élaborée, mais le plus souvent le résultat de circonstances heureuses et d'occasions saisies à temps.

Aujourd'hui, 141 états parties sont liés juridiquement par la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. La forte stigmatisation des mines antipersonnel a même changé l'attitude des états qui ne ratifient toujours pas la Convention.

Mais le développement du droit humanitaire n'est qu'un aspect des changements survenus. Les progrès dans le domaine du déminage humanitaire sont particulièrement impressionnants. Par conséquent, le nombre de victimes, des terrains dangereux et les stocks ont considérablement diminué.

Dans l'action contre les mines, la mine en tant qu'engin n'est plus au premier plan comme il y a dix ans. Aujourd'hui, c'est l'être humain qui est au centre des préoccupations. Ce constat semble banal et pathétique à la fois – mais hélas son importance est fondamentale.

Rappelons-nous un instant les questions insistantes de jadis à propos du nombre de mines posées. Rappelons-nous un instant les propos tels que « *la production d'une mine coûte trois dollars ; la dépollution d'une mine mille dollars* ». Ce genre d'interrogations et de déclarations étaient efficaces pour attirer la curiosité des médias ; mais elles étaient par ailleurs nuisibles parce qu'elles attiraient l'attention sur de mauvaises préoccupations et conduisaient in fine à des décisions inappropriées.

Suivant ces principes, les programmes de déminage ont souvent placé leurs efforts en priorité sur les surfaces les plus minées, mais dans des

territoires trop lointains, peu habités, sans aucune exploitation économique possible. Ce problème de ressources mal utilisées était occulté par les rapports impressionnants aux donateurs sur le nombre important de mines éliminées. Dans le même temps, des terrains peu affectés, au potentiel socio-économique important, inexploités par la population par crainte d'un accident, étaient négligés.

Entre-temps, les leçons ont été tirées de ces expériences passées. Aujourd'hui, les critères socio-économiques jouent un rôle de plus en plus important dans la planification et la conduite des opérations de déminage – comme c'est déjà le cas depuis longtemps dans l'aide au développement.<sup>1</sup>

Ce souci de l'homme et de son environnement social, plutôt que de l'engin « mine », a également été important dans plusieurs autres domaines.

Il n'y a guère qu'une décennie, les programmes de sensibilisation étaient orientés sur l'identification des mines et sur l'explication minutieuse du fonctionnement technique des mines et des débris de guerre. Quelle pouvait-être l'utilité d'une telle connaissance pour un afghan obligé de chercher du bois en hiver?

Les nouvelles préoccupations, tournées désormais vers l'homme et son environnement social ont permis le développement de méthodes beaucoup plus efficaces pour apprendre à une population à organiser sa vie quotidienne dans des zones minées. L'apport de connaissances culturelles et sociales a considérablement amélioré la qualité des campagnes de sensibilisation.

Les changements les plus apparents et les plus profonds de ces dernières années sont survenus dans le domaine étroit du déminage humanitaire proprement dit – c'est-à-dire dans la méthodologie de l'enquête technique,

---

<sup>1</sup> Study of Socio-Economic approaches to Mine Action, GICHD/UNNDP, Geneva, 2001. Socio-Economic Approaches to Mine Action – An Operational Handbook, GICHD(UNDP, 2002. Socio-economic approaches to mine action. In: A Guide to Mine Action, GICHD, Geneva, July 2003, p. 125-134

la cartographie, le marquage et enfin sur l'élimination des mines et engins non explosés.

A la fin des années 1980, les Nations Unies ont déclenché en Afghanistan leur première opération de déminage. En même temps, les premières organisations non gouvernementales spécialisées dans le déminage se sont formées (HALO 1988, MAG 1989, organisations non gouvernementales afghanes).

Depuis lors, la situation a beaucoup changé. Les discussions d'autrefois sur l'envoi de contingents de dépollueurs provenant de pays occidentaux ou toutes ces idées étranges sur l'application de procédures militaires dans le domaine du déminage humanitaire nous semblent aujourd'hui presque surréalistes ! Tout comme la présomption que les pays affectés par les mines antipersonnel avaient surtout besoin de connaissances dans le domaine de la désactivation ou de la destruction des mines trouvées. Désormais ces débats font partie des anecdotes historiques.

Aujourd'hui, il existe des standards internationaux<sup>2</sup> et une gestion de l'information professionnelle.<sup>3</sup> Le Centre de déminage humanitaire a pu jouer un rôle clé dans la professionnalisation qui, à mon avis, en est d'ailleurs toujours à ses débuts.

Malgré ce progrès impressionnant, les défis dans le domaine du déminage humanitaire restent importants. La solution aux problèmes existants demandera, à l'avenir, un grand investissement matériel, personnel et intellectuel.

\*\*\*

---

<sup>2</sup> International Mine Action Standards (IMAS), Second Edition, 1 January 2003.

<sup>3</sup> Information Management in Mine Action. In: A Guide to Mine Action, GICHD, Geneva, 2003, p. 135-140.

A la fin de cette année, la première conférence d'examen de la Convention sur les mines antipersonnel aura lieu à Nairobi. Le résultat le plus important de cet événement sera sans doute le plan d'action pour les années à venir. Afin de pouvoir préparer ce plan d'action, un bilan sur ce qui a été accompli doit être établi et des accords doivent être trouvés sur l'avenir de la lutte antimines.

Pour faciliter ces débats, le Centre de déminage vient de publier un « Guide de la lutte antimines » que les membres de votre Commission ont déjà reçu. Ce Guide rassemble les différentes connaissances dans le domaine de l'action contre les mines.<sup>4</sup>

Lors d'une discussion récente, un orateur a demandé si le problème des mines était un mal comme la variole ou plutôt une épidémie comme la malaria. Autrement dit: est-il possible d'éradiquer ce fléau pour toujours en fournissant d'énormes efforts ou s'agit-il d'un mal endémique qui peut être traité, sans l'espoir de s'en débarrasser un jour – comme c'est le cas avec la malaria ?

Bien que j'hésite toujours à comparer les problèmes causés par l'homme avec des maladies, je suis convaincu que les mines et les débris de guerre sont du type de la variole. Je suis certain qu'il est possible de les éradiquer.

Je vais essayer d'avancer quelques considérations sur l'avenir du déminage humanitaire en employant des mots-clés car ils sont souvent les plus aptes à provoquer les réactions et à déclencher les réflexions.

## **1. Vers une perspective du problème à long terme**

A l'occasion de l'élaboration et de l'entrée en vigueur de la Convention sur les mines anti-personnel, des opinions naïves se sont formées, annonçant une fin rapide du problème des mines.

Il est vrai que la Convention prévoit la dépollution de toutes les mines antipersonnel sur le territoire d'un état partie dans les dix ans qui suivent sa ratification. Mais conclure à partir de ce fait que le problème va disparaître d'ici la fin 2008, dix ans après l'entrée en vigueur de la Convention, est erroné.

Beaucoup d'états ont ratifié la Convention plus tardivement, ou vont même le faire dans un avenir plus ou moins lointain. Parmi ces pays, un certain nombre aura besoin d'assistance comme cela est prévu dans l'article 6 de la Convention; je pense notamment aux pays tels que le Vietnam, la Birmanie ou les pays du Caucase.

Il existe un accord tacite de ne pas parler, avant la Conférence d'examen, des pays qui ne seront pas en mesure de déminer leur territoire dans ce délai de 10 ans. Mais ce problème existe, qu'on l'ignore ou non ! Et je prévois que la pression internationale sur ces pays sera limitée parce qu'ils pourraient, le cas échéant, se référer à un manque d'assistance internationale qui leur est due, selon l'article 6 de la Convention. A l'échéance de ce délai de dix ans pour la dépollution, des prolongations seront donc sûrement accordées. Mais, comme je viens de le dire, il est politiquement incorrect d'en parler en ce moment.

Pour rester politiquement incorrect, on pourrait ajouter qu'il y aura sûrement de futurs conflits où des mines antipersonnel seront utilisées,

---

<sup>4</sup> Guide de la lutte antimines, Genève 2004 (également disponible en anglais, espagnol et bientôt en arabe et russe)

non pas par des états parties car le respect de l'interdiction est remarquable, mais par des pays non liés par la convention et des acteurs non étatiques. Par conséquent, les efforts d'universalisation mais aussi les initiatives pour impliquer des acteurs non étatiques, telles que l'Appel de Genève, sont très importants.

En résumé : le problème des mines antipersonnel restera un défi humanitaire au delà de 2008.

## **2. Donner plus de responsabilité aux pays affectés**

Ces dernières années, j'ai eu l'occasion de visiter un grand nombre de programmes de déminage. Trop souvent ces programmes étaient des entreprises gérées par des organisations internationales ou par des ONG internationales, et rarement des projets émanant des autorités locales et de la population des pays affectés.

Le développement d'une capacité locale de taille suffisante pour permettre la diminution progressive de l'assistance internationale manque toujours. Tous ceux parmi vous qui ont travaillé dans les pays en voie de développement savent qu'il est beaucoup plus facile d'y implanter une activité avec l'aide d'experts internationaux que de développer des structures locales durables.

Les Nations Unies sont souvent critiquées pour leur bureaucratie, pour changer trop souvent leurs experts et pour ne pas être à l'abri d'influences politiques qui n'ont rien à voir avec les besoins humanitaires ou avec les préoccupations des populations. Ces reproches méritent d'être analysés soigneusement et personne ne conteste qu'il reste bien des choses à améliorer.

Néanmoins, l'approche des Nations Unies dans le domaine du déminage humanitaire est saine. Elle consiste à appuyer les gouvernements et à leur fournir le savoir-faire nécessaire. Le Centre de déminage appuie les efforts des Nations Unies tout en sachant que cette approche peut engendrer des échecs.

### **3. Améliorer la coopération des différents acteurs**

Le secteur du déminage humanitaire est caractérisé par un grand nombre d'acteurs très différents, comme c'est d'ailleurs également le cas dans d'autres domaines humanitaires. Parmi ces acteurs, se trouvent les autorités locales, les Nations Unies, les troupes de maintien de la paix, le CICR, les ONG, la Commission Européenne, la Banque mondiale, des organisations régionales comme l'OSCE ou l'Organisation des Etats américains, etc.

Ces acteurs travaillent en parallèle mais aussi à la suite les uns des autres. Souvent ils s'occupent de la lutte antimines uniquement dans le cadre d'un mandat beaucoup plus étendu. Pour des troupes de maintien de la paix, par exemple, le déminage fait partie soit de la protection des forces, soit d'un mandat plus vaste pour la protection de la population civile dans un conflit armé ; le Programme alimentaire mondial s'intéresse au déminage afin de pouvoir distribuer de la nourriture ; la Banque mondiale se limite au déminage nécessaire pour l'exécution de projets d'infrastructure, etc.

Pour une meilleure coordination (mais aussi pour une meilleure exécution des tâches par des organismes spécifiques de déminage), les standards internationaux (IMAS) et le système de gestion d'information (IMSMA) ont une importance particulière, à la fois dans les opérations de crise et dans les programmes à longue durée.

Le déroulement d'une crise et les mesures nécessaires pour y répondre ne peuvent, par définition, pas être planifiés à l'avance et les problèmes de coordination feront toujours partie d'une crise. Mais une bonne préparation permet de gagner du temps et de rendre les mesures prises plus efficaces. Lorsque j'ai été invité l'année passée à informer le Conseil de sécurité des Nations Unies ; qui décide des mandats des opérations de maintien de la paix comprenant souvent des composantes du déminage ; j'ai été impressionné par la manière dont ces aspects sont pris en considération.

Mais l'utilité de ces instruments va bien au delà des opérations de crise. En effet, ils permettent d'améliorer la coopération entre les différents acteurs dans des programmes à longue durée. La bonne gestion de l'information évite le double emploi, assure l'interopérabilité entre différents programmes avec un effet réducteur sur les coûts et améliore la sécurité pour la population et les démineurs.

#### **4. La professionnalisation du déminage humanitaire doit continuer**

Les standards et la gestion de l'information ne sont pas seulement des instruments de coordination ; bien au contraire, ils sont des éléments essentiels dans le processus de professionnalisation du déminage humanitaire.

Cette discipline multiple qu'est le déminage humanitaire est très différente de ce qu'elle était il y a quelques années en arrière. Après un début éclectique, le déminage humanitaire s'est rapidement développé en une branche de la coopération technique avec un niveau de savoir-faire extraordinaire.

Malgré ce constat, il y a un certain nombre de domaines où des enquêtes systématiques n'ont pas encore été réalisées. Je suis convaincu qu'un potentiel important reste à exploiter afin d'augmenter la productivité. Des projets visant l'amélioration pratique du déminage resteront donc nécessaires dans les années à venir.

La professionnalisation va bien au delà du développement d'outils plus performants ou de nouveaux instruments. La professionnalisation concerne aussi les attitudes et le savoir-faire.

Il est également urgent de montrer plus de professionnalisme dans la gestion des projets et des fonds par les pays donateurs : ces donateurs sont souvent mal préparés à assumer leur tâche et la responsabilité qui en découle.

Dans le passé, le Centre de déminage a contribué à améliorer la professionnalisation par ses projets de recherche. Il tient à continuer sur cette voie dans le futur.

## **5. Maintenir l'engagement et l'intérêt public**

Quand le problème des mines antipersonnel apparaissait à la une des médias, les personnalités célèbres, les actions peu conventionnelles et – comme je l'ai mentionné – les images, jouaient un rôle prépondérant.

En tant que citoyen républicain, je suis bien sûr méfiant envers la médiatisation émotionnelle et la personnalisation du débat public, mais il est indéniable qu'elles ont été efficaces.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à un déclin de l'intérêt public envers le problème des mines. Malheureusement des problèmes tels que

les mines antipersonnel, le SIDA ou le changement de climat sont soumis à une forme de cycle de vie dans la conscience publique. En ce qui concerne précisément les mines antipersonnel, l'intérêt public a connu son apogée et ne pourra probablement plus être aussi vif – malgré l'ampleur persistante du problème.

Il est aujourd'hui urgent d'accomplir deux actions :

Tout d'abord, nous devons faire tout le possible pour éviter une diminution continue de l'intérêt public. Je suis convaincu que nous avons besoin d'autres moyens que ceux utilisés par le passé pour provoquer les premières réactions. Ce qui importe maintenant est ce que j'appellerais une attention durable. Cet objectif ne peut être atteint qu'avec de l'information continue et bien fondée.

L'autre tâche consiste à intégrer le déminage humanitaire dans un contexte de développement plus large. Ce sujet est actuellement discuté dans différents organes internationaux. Mais c'est un sujet délicat car il implique le risque que certains soient tentés de se débarrasser de leur engagement en se référant à des politiques d'institutions bilatérales ou multilatérales difficiles à chiffrer. Inutile de dire qu'il serait beaucoup plus difficile d'atteindre les objectifs humanitaires de la Convention.

## **6. Ne pas oublier les victimes**

Le défi le plus évident, mais peut-être aussi le plus difficile, est de répondre aux besoins des victimes.

En tant que Directeur du Centre de déminage, j'ai souvent l'occasion de parler avec des survivants et d'autres victimes des mines. J'essaie de mieux comprendre en écoutant les récits d'histoires personnelles. Il est important d'aborder le problème qui nous occupe concrètement et à

travers les expériences des êtres humains les plus touchés. Ainsi, nous effaçons l'anonymat qui entoure trop souvent la question des mines antipersonnel pendant les conférences et les réunions.

Je demande souvent aux victimes de me parler de leur accident et de ses effets sur leur vie. Je leur pose des questions sur leurs projets d'avenir. Il est nécessaire, mais souvent difficile, de poser ces questions. Ce que j'apprend est souvent très touchant, voir déprimant. Beaucoup de victimes vivent dans des conditions déplorables; elles manquent de tout et leurs conditions de vie, ou plutôt de survie, n'ajoutent rien à la gloire de leurs gouvernements ou sociétés.

Les promesses humanitaires de la Convention ne peuvent être tenues tant que nous n'avons pas pris soin des victimes. Pour mieux atteindre ce but, les victimes doivent, à l'avenir, avoir un rôle plus grand dans la lutte antimines.

Je vous remercie de votre attention.